

## Taxation des plus-values & taxe sur les cessions de terrains

**Objectif** : ce séminaire vous permettra de maîtriser très précisément le champ de la taxation des plus-values de cession d'un bien immobilier ainsi que le dispositif de taxation qui frappe la cession des terrains devenus constructibles (taxe nationale forfaitaire et taxe communale forfaitaire).

**Public ciblé** : ce séminaire suppose de disposer d'une expérience immobilière d'au moins six mois afin de disposer d'un socle culturel suffisant. Il est particulièrement destiné aux négociateurs, managers et assistantes juridiques ou commerciales qui souhaitent développer leur champ de compétences dans le cadre de la transaction immobilière. Les dirigeants d'agence trouveront dans ce cursus un approfondissement et une actualisation des dispositifs fiscaux qu'ils se doivent de maîtriser. Cet enseignement permettra à l'ensemble des acteurs de l'agence d'anticiper les éventuelles difficultés d'un projet de cession dès la négociation du mandat et d'appréhender les solutions possibles.

**Particularité** : ce séminaire est spécialement conçu pour les départements de la Réunion et de la Guadeloupe et prend en compte leurs spécificités réglementaires.

**Continuité du cursus** : ce séminaire est l'une des suites logiques - et d'un niveau supérieur - du séminaire dédié au cadre juridique et fiscal de la transaction, *vade mecum* élémentaire du négociateur débutant.

**Orientation** : cette formation de droit fiscal a été mise en place dans le cadre d'une approche de Conseil qui privilégie votre relation-client.

**Modalités en distanciel** : nos supports pédagogiques exploitent systématiquement l'outil vidéo associé à une documentation sous PDF. Un questionnaire à choix multiple (QCM) vous permet de valider l'apprentissage de chacun des modules. Vous devrez obtenir un taux de réussite de 80 % pour progresser vers le module suivant, sans limite du nombre d'essais.

**Durée** : le temps estimé pour suivre ce cursus est de 4 à 6 heures, en fonction de votre capacité d'apprentissage.

**Animation** : ce séminaire est conçu et réalisé par Laurence CAMPTON, titulaire du Diplôme Supérieur du Notariat (DSN).

**Validation loi Alur** : un certificat de formation attestant que vous avez suivi avec succès ce cursus d'une durée de 5 heures vous sera communiqué en fin de séminaire.

# Taxation des plus-values & taxe sur les cessions de terrains

## Programme du séminaire

### ➤ Introduction

### ➤ La taxe sur la plus-value immobilière

Préambule : le principe de la taxe

Module 1 : l'exonération pour cession de la résidence principale

Module 2 : l'exonération pour durée de détention

Module 3 : les autres cas d'exonération les plus courants

Module 4 : les cas d'exonération les plus rares

Module 5 : les modalités du calcul de la taxation

Module 6 : étude de cas (calcul simple)

Module 7 : étude de cas (calcul complexe)

### ➤ La taxe sur la cession de terrains devenus constructibles

Module 1 : la taxe locale

Module 2 : la taxe nationale

<b>Coût de la formation TTC</b>		
	<b>Coût global</b>	<b>Soit coût horaire</b>
<b>Agence partenaire Obs</b>	<b>145 euros</b>	<b>29 euros</b>
<b>Agence non Obs</b>	<b>295 euros</b>	<b>59 euros</b>
<p>Votre inscription est valable jusqu'à la fin du trimestre suivant le mois de votre paiement, sans limitation de consultations</p>		